

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2632

29 septembre 2014

SOMMAIRE

ACM Finance Luxembourg S.A.	126293	Kaltlux	126298
Agence Immobilière Weckbecker S.A. ..	126294	Katoen Natie International S.A.	126298
Albertina S.à r.l.	126297	Luxma Invest S.A.	126301
Alchemy Holding S.à r.l.	126292	Luxma Invest S.A.	126301
Alrosa Finance S.A.	126292	Marketing Business Center S.A.	126331
Anchor Holdings GP S.A.	126292	MCE Finance S.à r.l.	126305
Apollo 11 S.à r.l.	126292	McKesson Information Solutions Finance	
Ascendo S.A.	126293	S.à r.l.	126308
AviaRent Capital Management	126295	McKesson Information Solutions Finance	
Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.	126293	S.à r.l.	126302
Azur France II S.à r.l.	126293	Odyssey Financial Technologies S.A.	126298
Bataclan SCI	126336	Orchestra S.A.	126299
Bravo Capital S.A.	126321	Orchestra S.A.	126299
dfl Group S.à r.l.	126295	Pampero International Finance S.à r.l. ..	126294
Duma Luxembourg S.A.	126332	Penrite Assets Corporation S.à r.l.	126290
eDreams ODIGEO	126291	TEIF Germany Simmern S.à r.l.	126290
ESD Investments S.à r.l.	126300	TEIF Germany Urbach S.à r.l.	126290
Fabemibri S.A.- SPF	126300	TEIF Luxembourg Investments S.à r.l. ..	126291
Fabricola S.A.	126300	TEIF Luxembourg S.à r.l.	126291
Fujitsu Technology Solutions (Luxem-		THB JV S.à r.l.	126295
bourg) S.A.	126296	TLI S.A.	126336
Fulham Broadway S.à r.l.	126299	Treveria H S.à r.l.	126294
GSCF Recklinghausen S.à r.l.	126319	Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l.	126290
" H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l.		Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.	126290
.....	126311	Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.	126291
immoDena s.à r.l.	126297	Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l.	126291
InfoMed S.A.	126296	Westend S.A.	126301
Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l.		WH Selfinvest	126301
.....	126296	WSK Management S. à r.l.	126297
International Paper Investments (Luxem-		Xenios Holdings Co S.A.	126297
bourg) S.à r.l.	126296		

TEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 132.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107995/10.

(140128525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

TEIF Germany Urbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 120.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107996/10.

(140128515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108028/11.

(140128229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.607.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108031/11.

(140128927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Penrite Assets Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 113.601.

Par ordonnance du 17 juillet 2014, Madame Karine GUILLAUME, Vice-Présidente du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg en remplacement de Madame la Présidente a désigné Maître Claude SCHMARTZ, demeurant professionnellement à L-7364 Bofferdange, Domaine du Parc, Résidence les Cerisiers 2, 1B, A Romeschth comme administrateur provisoire de la société à responsabilité PENRITE ASSETS CORPORATION.

L'administrateur provisoire

Référence de publication: 2014108090/12.

(140130002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

TEIF Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107997/10.

(140128526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

TEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 943.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 118.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107998/10.

(140128527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.613.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108033/11.

(140128974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.040.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108035/11.

(140128798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

eDreams ODIGEO, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 159.036.

EXTRAIT

Par résolutions prises le 18 juin 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la société au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 24 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110131/12.

(140132067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.638.730,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 169.556.

EXTRAIT

BC European Capital IX Limited a changé son siège social de Aviation Park, bâtiment Block A, étage Ground Floor, M-LQA 9023 Vjal I-Avjazzjoni, Luqa à SmartCity Malta SCM 01, Suite 502, Ricasoli SCM 1001, Malta.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110156/13.

(140132054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Anchor Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.664.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Anchor Holdings GP S.A.

G.B.A.D. Cousin / J. D. Ford

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2014110148/13.

(140132273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 9.798.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 112.479.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 500

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alchemy Holding S.à r.l.

Dominique le Gal

Gérant de classe A

Référence de publication: 2014110142/14.

(140132305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Alrosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014110146/14.

(140131986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.345.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014112996/12.

(140134023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

ACM Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.798.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg en date du 10 décembre 2013 par le conseil d'administration de la société

Il a été décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, Société, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 en qualité de commissaire aux comptes et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social prenant fin le 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113009/13.

(140134343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Ascendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 79.784.

Extrait du Conseil d'Administration du 14 novembre 2012

Le conseil d'administration confirme que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ASCENDO S.A. est confié à la Société BDO Audit S.A, R.C.S B147570, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle. Le mandat de BDO Audit S.A. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2015.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014113050/13.

(140133341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Azur France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.917.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 20 juin 2014, l'associé unique de la Société a décidé de clore la liquidation de la Société et que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés, pour cinq ans au moins, au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour Azur France II SARL

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2014112999/16.

(140133790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Agence Immobilière Weckbecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 93.484.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mai 2014

L'assemblée générale révoque le mandat de commissaire aux comptes de M. René MORIS, demeurant 28, Am Bounert à L-6975 Rameldange.

L'assemblée générale décide de nommer Commissaire aux Comptes S.A., avec siège social 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B131.410, comme Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'AGO qui se tiendra en 2020 statuant sur les comptes clos au 31.12.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014113015/17.

(140133276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pampero International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 286.026,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 169.179.

—
EXTRAIT

En date du 28 juillet 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 25 juillet 2014;
- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 25 juillet 2014;
- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet 25 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.
- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 25 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114314/18.

(140134324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Treveria H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 116.258.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2014 que;

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;
- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - * (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
 - * (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115637/19.

(140134456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

dfl Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.950.003,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.151.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, PRIVALIA VENTA DIRECTA, S.A. AND SUBSIDIARIES ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108097/13.

(140129834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, Antwerpenerstrasse.
R.C.S. Luxembourg B 146.519.

AUSZUG

Der Sitz der Gesellschaft wird fortan in 37, rue d'Anvers in L-1130 Luxembourg sein.

Die berufliche Adresse von Herrn Dan-David GOLLA und Herrn Mathias GIEBKEN, wird von jetzt an in 37, rue d'Anvers in L-1130 Luxembourg.

Luxemburg, den 23. Juli 2014.

Für AviaRent Capital Management

Herr Dan-David Golla

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014108132/15.

(140129376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.046.406,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.909.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 29 juillet 2014:

- de la démission de Monsieur Helal Suhai Hilal Rashid Al Mazrouei en tant que gérant de la Société avec effet au 14 juillet 2014;

- de la démission de Monsieur Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi en tant que gérant de la Société avec effet au 14 juillet 2014.

Il est aussi notifié que:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), résidant au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 14 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Thomas Richard ARNOLD;
- M. Salem Khamis Saeed Khamis AL DARMAKI;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THB JV S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014115653/26.

(140135616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

InfoMed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 134.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109507/9.

(140130726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109511/10.

(140131440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juillet 2014.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2014109514/15.

(140131551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 70.201.

EXTRAIT

Par résolutions des administrateurs de la Société en date du 26 juin 2014, il a été décidé de renouveler le mandat de la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au cours de l'année 2015 approuvant les comptes de l'année sociale de la Société commençant au 1^{er} avril 2014 et prenant fin le 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014117239/20.

(140134506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.719.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108109/9.

(140129506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

WSK Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.382.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014111096/10.

(140132454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

immoDena s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3874 Schifflange, 58, rue Michel Rasquin.
R.C.S. Luxembourg B 177.356.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/07/2014

Les associés ont décidé de transférer le siège social au 58, rue Michel Rasquin L-3874 Schifflange à partir du 21/07/2014.

Mme Licina - Muhovic Denisa
Gérante

Référence de publication: 2014108079/11.

(140128458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Xenios Holdings Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.657.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Aris Georgiadis, avec adresse au 6, Demokritou Street, 10671 Athènes, Grèce;
- Ioannis Aloupis, avec adresse au 47, Akti Miouli, 18536 Piraeus, Grèce;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2014;

2. Nomination de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2014;

3. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes des exercices sociaux se clôturant au 31 décembre 2011, 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

4. Transfert du siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014111098/24.

(140132281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Kaltlux, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.126.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109585/9.

(140130617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 29.500.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

Ceci modifie le formulaire de réquisition pour la société Odyssey Financial Technologies S.A. B51921 - numéro L140131287 - déposé le 25/07/2014

EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique prise en date du 17 juillet 2014, l'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (anciennement PricewaterhouseCoopers S.à r.l.) dans son mandat de Réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2014115416/18.

(140134804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Katoen Natie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.367.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 juillet 2014.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Ferdinand HUTS, entrepreneur, demeurant à Updown House, Betteshanger, Deal, Kent CT14 0EF, United Kingdom, administrateur-délégué et président;
- Madame Catherine HUTS-VAN DEN HEUVEL, avocate, demeurant à Updown House, Betteshanger, Deal, Kent CT14 0EF, United Kingdom;
- Monsieur Karl HUTS, administrateur de sociétés, demeurant au 6, Broekstraat, B - 9120 Beveren, Belgique;
- Monsieur Stefan HUTS, administrateur de sociétés, demeurant à 8, Vosstraat, B - 9170 Sint-Gillis-Waas, Belgique.
- Monsieur Dirk MICHIELENS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 33, Van Aerdstraat, Anvers B-2060, Belgique.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109590/27.

(140130975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Orchestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014115428/13.

(140134553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Fulham Broadway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 163.543.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Frank PLETSCHE, Monsieur Gérard BIRCHEN, et Monsieur Mark GORHOLT, gérants de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez également prendre note que le siège social de l'associée unique, London Transit Holdings S.à r.l. est désormais au L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Fulham Broadway S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014117241/15.

(140134494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Orchestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014115427/26.

(140134552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Fabricola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014117244/12.

(140135260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

ESD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.123.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 28 juillet 2014

En date du 28 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- La société KPMG Luxembourg 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B149133, a été nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société;

- Le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117213/15.

(140134942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Fabemibri S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «FABEMIBRI S.A. - SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juillet 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9865.

- que la société «FABEMIBRI S.A. - SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52 877,

constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 19 décembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2306 du 28 octobre 2010,

se trouve à partir de la date du 14 juillet 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 24 juin 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117243/27.

(140134381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Luxma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108667/9.

(140130158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Luxma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108668/9.

(140130159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Westend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.165.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2014

L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers à Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

WESTEND S.A.

Signature

Référence de publication: 2014115755/14.

(140134669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.981.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la Société tenue en date du 18 juillet 2012 que la résolution suivante a été adoptée:

- Reconduction des mandats des administrateurs suivants, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Wouter J. Warmoes;
- Monsieur Pascal J. Hirtz; et
- Monsieur Léo R. Warmoes.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 17 juillet 2014 que, Monsieur Dirk Evenepoel, né le 18 juin 1963 à Halle (Belgique) résidant au 25 route de Holzem, L-8232 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période s'achevant à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2014.

*Pour la Société**Un Mandataire*

Référence de publication: 2014115756/22.

(140134877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.540.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

McKesson Information Solutions Topholdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand seventy-five United States Dollars (USD 25,075.-), with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 151.987 (the "Shareholder"),

here represented by Me Manfred Müller, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 27, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 22 March 2001, under the name McKessonHBOC FINANCE, S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 973 of 7 November 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.540 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 19 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1910 of 1 August 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred United States Dollars (USD 200.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred forty-eight thousand one hundred United States Dollars (USD 748,100.-) to seven hundred forty-eight thousand three hundred United States Dollars (USD 748,300.-).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred nine million nine hundred ninety-five thousand five hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,515.-), by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred United States Dollars (USD 200.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred forty-eight thousand one hundred United States Dollars (USD 748,100.-) to seven hundred forty-eight thousand three hundred United States Dollars (USD 748,300.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by virtue of the above mentioned proxy, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Shareholder declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, with payment of a share premium of three hundred nine million nine hundred ninety-five thousand five hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,515.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable the Shareholder holds against McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., a company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), having its registered office at 270, route d'Arlon, L-8010

Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.541 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of three hundred and nine million nine hundred ninety-five thousand seven hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,715.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to two (2) shares of a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each (total of two hundred United States Dollars (USD 200.-)), to be issued with a share premium of three hundred nine million nine hundred ninety-five thousand five hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,515.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The subscribed share capital is fixed at seven hundred forty-eight thousand three hundred United States Dollars (USD 748,300.-), represented by seven thousand four hundred eighty-three (7,483) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

McKesson Information Solutions Topholdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,075.-), dont le siège social est au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 151.987 (l'«Associé»),

ici représentée par Maître Manfred Müller, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent quarante-huit mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 748.100.-), dont le siège social est au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 2001, sous le nom de McKessonHBOC HOLDINGS S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 973 du 7 novembre 2001 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.540 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1910, en date du 1 août 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante-huit mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 748.100,-) à sept cent quarante-huit mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 748.300,-).

2 Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.515,-), par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante-huit mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 748.100,-) à sept cent quarante-huit mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 748.300,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté en vertu de la procuration susmentionnée qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'Associé a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.515,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant dans une créance détenue par l'Associé contre McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-), ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 81.541, (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.715,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune (total de deux cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-)), à émettre avec une prime d'émission de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.515,-).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les deux (2) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à sept cent quarante-huit mille trois cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 748.300,-), représenté par sept mille quatre cent quatre-vingt-trois (7.483) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juillet 2014. REM/2014/1411. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108684/184.

(140129735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

MCE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 186.506.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of July.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Morgan Advanced Materials plc, a public limited company organized and existing under the laws of England and Wales, with address at Quadrant, 55 - 57 High Street, Windsor, Berkshire, SL4 1LP, the United Kingdom and registered with the Companies House under number 00286773,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 17, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "MCE Finance S.à r.l.", having its registered office at rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186 506, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 17, 2014, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations" number 1704 on July 2, 2014 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one million Euro (EUR 1,000,000,-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) to one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500,-), by the creation and issue of one million (1,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Morgan Advanced Materials plc, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the new shares and to have them fully paid up, by a contribution in kind consisting of an unquestionable loan receivable which is due by Morgan Deutschland Holding GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its address at 53424 Remagen, Rheinland-Pfalz, Germany, in the amount of seventeen million seven hundred thousand Euro (EUR 17,700,000.-) (the "Contribution in Kind").

The excess amount of sixteen million seven hundred thousand Euro (EUR 16,700,000.-) of the Contribution in Kind was allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated July 10, 2014; and
- a declaration from Morgan Advanced Materials plc, prenamed, dated July 17, 2014.

Morgan Advanced Materials plc, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and

- the Contribution in Kind is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

" Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) represented by one million twelve thousand five hundred (1,012,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendment to the articles of association of the Company are estimated at five thousand six hundred Euro (EUR 5.600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Morgan Advanced Materials plc, une société anonyme organisée et existante sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse au Quadrant, 55 - 57 High Street, Windsor, Berkshire, SL4 1LP, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 00286773,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «MCE Finance S.à r.l.», ayant son siège social au rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186 506, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 avril 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, n°1704, le 2 juillet 2014 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million douze mille cinq cents Euros (EUR 1.012.500,-), par la création et l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Morgan Advanced Materials plc, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la totalité des nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, par un apport en nature consistant en une créance certaine et liquide due par Morgan Deutschland Holding GmbH, une société constituée sous les lois de l'Allemagne ayant son adresse au 53424 Remagen, Rheinland-Pfalz, Allemagne, d'un montant de dix-sept millions sept cent mille Euros (EUR 17.700.000,-) (l'«Apport en Nature»).

Le montant excédentaire de seize millions sept cent mille Euros (EUR 16.700.000,-) de l'Apport en Nature a été alloué au compte de prime d'émission de la société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par les documents suivants:

- Une déclaration du conseil de gérance de la Société en date du 10 juillet 2014; et
- Une déclaration de Morgan Advanced Materials plc, prénommée, en date du 17 juillet 2014.

Morgan Advanced Materials plc, prénommée, par son mandataire, a déclaré:

- Etre la seul pleine propriétaire de l'Apport en Nature et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- L'Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cents Euro (EUR 1.012.500,-) représenté par un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille six cents Euros (EUR 5.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108712/149.

(140129750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.540.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

McKesson Financial Holdings, an unlimited company governed by the laws of Ireland, with registered office at 70, Sir John Rogerson's Quay, IRL - 2 Dublin, Ireland, and registered with the Register of Companies of the Irish Republic under number 355761 (the "Shareholder"),

here represented by Me Manfred Müller, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 26, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of McKesson Information Solutions Topholdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand twenty five United States Dollars (USD 25,025.-), with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 26 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 884 of 28 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.987 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 19 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1896 of 31 July 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty United States Dollars (USD 50.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand twenty-five United States Dollars (USD 25,025.-) to twenty-five thousand seventy-five United States Dollars (USD 25,075.-).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and nine million nine hundred ninety-five thousand six hundred and sixty-five United States Dollars (USD 309,995,665.-), by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty United States Dollars (USD 50.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand twenty-five United States Dollars (USD 25,025.-) to twenty-five thousand seventy-five United States Dollars (USD 25,075.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by virtue of the above mentioned proxy, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Shareholder declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) per share, with payment of a share premium amount of three hundred and nine million nine hundred ninety-five thousand six hundred and sixty-five United States Dollars (USD 309,995,665.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable the Shareholder holds against McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., a company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000.-, having its registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.541 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of three hundred and nine million nine hundred ninety-five thousand seven hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,715.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the two (2) shares of nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) per share (total of fifty United States Dollars (USD 50.-)), to be issued with a total share premium of three hundred and nine million nine hundred ninety-five thousand six hundred and sixty-five United States Dollars (USD 309,995,665.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital is set at twenty-five thousand seventy-five United States Dollars (USD 25,075.-), represented by one thousand and three (1003) shares in registered form, having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

McKesson Financial Holdings, une unlimited company régie par les lois d'Irlande, ayant son siège social au 70, Sir John Rogerson's Quay, IRL - 2 Dublin, Irlande, et immatriculée au Bureau d'Immatriculation des Sociétés de la République d'Irlande sous le numéro 355761 (l'«Associé»),

ici représentée par Maître Manfred Müller, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 26 juin 2014.
La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de McKesson Information Solutions Topholdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,025.-), dont le siège social est au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 884 du 28 avril 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.987 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1896, en date du 31 juillet 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.025,-) à vingt-cinq mille soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.075,-).

2 Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.665,-), par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.025,-) à vingt-cinq mille soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.075,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté en vertu de la procuration susmentionnée qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'Associé a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.665,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant dans une créance détenue par l'Associé contre McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.715,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune (total de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-)), à émettre avec une prime d'émission de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.665,-).»

126311

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les deux (2) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social est fixé à vingt-cinq mille soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.075,-), représenté par mille trois (1003) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juillet 2014. REM/2014/1410. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108685/175.

(140129723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

" H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.872.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Solange Wolter, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Mark Bonham, born on September 23, 1979 in Bedford, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

3) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Ms Daphné Chanteloup, born on January 25, 1973 in Caen, with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au P. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de Euro 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'Euros 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Mark Bonham, né le 23 septembre 1979 à Bedford, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

3) Est nommée gérant A pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Daphné Chanteloup, née le 25 janvier 1973 à Caen, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmedy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33908. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109468/398.

(140130394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

GSCF Recklinghausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.251.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of July

Before us, Maître Martine Schaffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GSCF Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twenty-nine thousand and five hundred euro (EUR 29,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.250, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

hereby represented by Mr Lovane Etienne, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on the 3rd of July 2014.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of GSCF Recklinghausen S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, of 31st October 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B133.251, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2788 of December 3, 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on September 25th 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2089 on October 23rd 2009.

The appearing party representing all the seventeen thousand one hundred twenty-five (17.125) shares of the Company, and acting in its capacity as Sole Shareholder of the Company has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be granted to the liquidator.
4. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint THEMIS LEX a Law firm incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L- 1249 Luxembourg, as liquidator of the Company represented by Me Bertrand Moupfouma.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that, the aforesaid liquidator has the mission to realize all of the assets and liabilities of the Company.

The liquidator in performing his duties shall be exempted from the obligation of drawing up an inventory, may in this respect rely fully on the books of the Company and shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, distribute advances on the liquidation profits to the Sole Shareholder.

The liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in articles 144 and 145 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without a specific authorization of the Sole Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand and three hundred euro (EUR 1,300.).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

GSCF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de vingt-neuf mille cinq cent euros (EUR 29.500,-) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.250, ci-après désignée par: «l'Associé Unique»,

représentée aux fins des présentes par M. Lovane Etienne, Secrétaire de la Société à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter que l'Associé est l'associé unique de GSCF Recklinghausen S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 31 Octobre 2007, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133.251, publié au Mémorial C numéro 2788 du 3 Décembre 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 25 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2089 du 23 octobre 2009.

Lequel comparant représentant toutes les dix-sept mille cent vingt-cinq parts sociales (17.125) et ainsi agissant en sa qualité d'associé unique, a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur.
4. Divers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer THEMIS LEX., un cabinet d'avocat régi par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme liquidateur de la Société représenté par Me Bertrand Moupfouma.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société.

Le liquidateur dans l'exercice de ses fonctions est dispensé de dresser inventaire, peut se référer aux écritures de la société, disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité distribuer des avances sur le boni de liquidation à l'Associé Unique. Le liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les articles 144 et 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'Associé Unique.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.3000,).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Etienne et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33446. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109461/139.

(140131073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Bravo Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 188.971.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of July.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXEMPART S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 27846,

duly represented by Mrs. Pascale FINCK, private employee, with professional address at L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, by virtue of a power of attorney under private seal given in Leudelange, dated 30th June 2014.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) as follows:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of “Bravo Capital S.A.” (hereinafter called the “Company”), which will be governed by Luxembourg laws, in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law of 1915”), the present articles of incorporation and any shareholders’ agreement (the “Shareholders’ Agreement”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Leudelange. It may be transferred to any other place within the municipality of Leudelange by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is to take, hold, manage, develop, enhance and dispose of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises.

The Company may acquire any shares, corporate units, participating interests, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities and rights, convertible or non-convertible, through purchase, exchange, contribution, option, or in any other way and dispose of them through sale, exchange, contribution, option, or in any other way.

The Company may grant to or for the benefit of companies or enterprises in which the Company has a direct or indirect participation and to companies or enterprises being part of the same group of companies as the Company any assistance by way of loans, advances, guarantees or otherwise.

The Company may invest in, hold, manage, develop, enhance and dispose of real estate and movables.

The Company may acquire by any means whatsoever any intellectual property rights, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and receive or grant licenses on intellectual property rights.

The object of the Company is further to identify investment opportunities, propose them to its shareholders, their subsidiaries and affiliates as well as secondarily to a restricted number of potential investors investing alongside its shareholders, their subsidiaries and affiliates, advise on and manage such investment opportunities.

The Company may provide advisory and consultancy services as well as day-to-day management services, including but not limited to accounting, finance, administrative and general secretarial services to (i) companies or enterprises in which the Company has a direct or indirect participation, (ii) companies or enterprises being part of the same group of companies as the Company, (iii) direct or indirect shareholders of the Company, (iv) companies or enterprises in which a direct or indirect shareholder of the Company holds a direct or indirect shareholding or interest, and (v) persons, companies or enterprises, which hold a direct or indirect shareholding or interest in a company or enterprise, which the Company identified and proposed as an investment opportunity or which the Company provides any of the above services to.

The Company may do all or any of these purposes, being understood that the Company may at no time perform any activities, which either are regulated or which would require the Company to be a regulated company or carry any activities under a license for such effect.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of convertible or non-convertible bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-four thousand Euro (EUR 34,000) represented by thirty-four thousand (34,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which have been entirely paid up, divided into thirty-three thousand (33,000) ordinary shares (the “ordinary A Shares”) and one thousand (1,000) non-voting preference shares (the “nonvoting preference B Shares”).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form only.

A shareholders’ register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor (constituant d'un gage) and a pledgee (créancier gagiste).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law of 1915, redeem its own shares.

Art. 7. Transfer of shares. Any transfer of shares to be valid needs to comply with the pre-emption rights, drag along and tag along provisions and procedures of the Shareholders' Agreement. Any transfer in breach of such provisions or procedures will be ineffective.

Title III. General meetings of the shareholders

Art. 8. Powers. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. Annual general meeting. The annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday of the month of April at 3:00 pm.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 10. Meetings. Any general meeting of the shareholders is called by a written convening notice including the place, the hour and the agenda of the meeting, signed by the chairman of the board of directors or by any two directors of the Company with an eight (8) days notice from the date the notice is sent. Notices will be validly sent to the address of the shareholder as indicated in the shareholders' register.

If all the shareholders are present or represented at a meeting, and if they state that they have been informed in advance of the agenda of the meeting, the meeting may be held without any prior formal convening notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by telephone or video conference only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any meeting held by telephone or video conference only shall be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

Any shareholders' meeting shall be chaired by the chairman of the board of directors of the Company and in his absence by a pro tempore chairman elected by the shareholders' meeting.

Except as otherwise stated above or compulsorily required by the Law of 1915 the minutes of any shareholders' meeting will be validly signed by the board of any such meeting.

Art. 11. Quorum and majority. Except as otherwise required by the Law of 1915 or these articles of association, resolutions at a meeting of the shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes expressed.

The articles of association of the Company may be amended by an extraordinary general meeting of the shareholders. Any such extraordinary general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital, which is entitled to vote, is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the purpose or the form of the Company. If the quorum is not met at a first meeting, a second meeting may be called with an eight (8) days notice. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed.

The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder was not entitled to vote, has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Each ordinary A Share is entitled to one vote.

The non-voting preference B Shares shall have no voting rights, except in the cases and under the conditions as provided for by the Law of 1915 and when a general meeting is convened to decide on amendments affecting the rights attached to the non-voting preference B Shares or to increase or decrease the share capital of the Company.

If they are entitled to participate in a vote, each non-voting preference B Shares will be entitled to one vote.

Art. 12. Sole shareholder. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of Directors - Management

Art. 13. Composition. The Company shall be managed by a board of directors composed of six (6) members split into class A directors (the “Class A Directors”) and class B directors (the “Class B Directors”), who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the general meeting of the shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office, which may not exceed six (6) years as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of the Law of 1915. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 14. Organisation. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days’ written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if the meeting has been fixed in accordance with a schedule duly approved by the board of directors, or if all the directors are present or duly represented at a meeting and state that they have been informed in advance of the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing of each director.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence, the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by telephone or video conference only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by at least two directors present at such a meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety of these documents will form the minutes giving evidence of the resolutions.

Except as otherwise stated above or compulsorily required by the Law of 1915 the minutes of any board meeting shall be signed by at least two directors of such meeting.

Art. 15. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be director (s), appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Representation towards third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the single signature of the sole director, or in case of plurality of directors by (ii) the joint signature of any two Class A Directors, or by (iii) the joint signature of one Class A and one Class B Director, or, (iv) for any financial transaction not exceeding the aggregate amount of EUR 125,000, by the joint signature of any two Class B Directors, or by (v) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Title V. Supervision of the Company

Art. 17. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commis-saire), or in the event that the Company exceeds the legal thresholds by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). The general meeting of the shareholders shall appoint the auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years.

Title VI. Financial year - Annual Accounts

Art. 18. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) day of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each financial year and will be kept at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Title VII. Dividends - Distribution of profits

Art. 20. Dividends - Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law of 1915. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Provided that the principal amount of any bridge financing has been integrally reimbursed and any interest accrued as well as any other amounts owed under any bridge financing have been integrally paid by the Company, the annual net profits will be allocated as follows:

Each year the non-voting preference B Shares will be entitled to a preferential dividend right in an aggregate amount representing ten thousand (10,000) times their nominal value. Any remainder of the annual net profits will then be allocated for one percent (1%) to the ordinary A Shares and for ninety-nine per cent (99%) to the non-voting preference B Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Law of 1915.

Title VIII. Winding up - Liquidation

Art. 21. Winding up - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of the shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Any liquidation proceeds will be allocated to the shareholders of the Company in accordance with the rules described in Article 20 here above.

Title IX. Applicable law

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and in particular with the Law of 1915 as well as with any Shareholders' Agreement. In the event of divergences between these articles of association and a Shareholders' Agreement, the provisions of the Shareholders' Agreement will prevail.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

The first annual meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

The corporate capital was subscribed as follows:

- thirty-three thousand ordinary A Shares	33,000
- one thousand non-voting preference B Shares	1,000
TOTAL: THIRTY-FOUR THOUSAND	34,000

All the thirty-four thousand (34,000) shares have been paid up in full by a contribution in cash, so that the amount of thirty-four thousand Euros (EUR 34,000) is as now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as here above stated, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

1. The number of Class A Directors is fixed at four (4), the number of Class B Directors at two (2) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed Class A Directors of the Company:

- Jacquot Schwertzer, born on January 13, 1956 in Uccle (Belgium), residing professionally at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- François Tesch, born on January 16, 1951 in Steinsel (Luxembourg), residing professionally at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- Giuseppe Jo Santino, born on May 7, 1957 in Siculiana (Italy), residing professionally at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- Alain Huberty, born on July 1, 1967 in Ettelbruck (Luxembourg), residing professionally at 12, rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

The following persons are appointed Class B Directors of the Company:

- Mr. Mauro Vacchini, born on April 2, 1958 in Tortona (Italy), residing at Strada Comunale per Vho 21/A, Tortona (AL) (Italy);

- Mr. Fabio Galli, born on September 26, 1964 in Perugia (Italy), residing at Viale Piave 27 (Italy).

3. Avega Revision S.à r.l. with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, is appointed statutory auditor of the Company.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts as at December 31, 2017.

5. The registered office of the Company is set at L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LUXEMPART S.A., une société anonyme constituée selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27846,

dûment représentée par Madame Pascale FINCK, employée privée, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leudelange en date du 30 juin 2014.

Cette procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom- Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est constitué par les présentes une société anonyme portant la dénomination de «BRAVO CAPITAL S.A.», (appelée ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), les présents statuts ainsi que d'éventuels pactes d'actionnaires (le «Pacte d'Actionnaires»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Leudelange. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Commune de Leudelange par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la prise, la détention, le développement, la mise en valeur et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La Société pourra acquérir toutes actions, parts sociales, parts bénéficiaires, obligations, fonds, billets à ordre, certificats de dette et autre droits et obligations, convertibles ou non, par achat, échange, contribution, option ou par tout autre moyen et en disposer par vente, échange, contribution, option ou par tout autre moyen.

La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte et à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

En outre, la Société pourra investir dans, tenir, gérer développer, valoriser et disposer de biens immobiliers et mobiliers.

La Société est en droit d'acquérir par tous moyens tout droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autre et recevoir ou attribuer des licences de droits de propriété intellectuelle.

L'objet de la Société sera également d'identifier des opportunités d'investissement, de les proposer à ses actionnaires, subsidiaires et affiliés ainsi que secondairement à un nombre restreint d'investisseurs potentiels investissant à travers leurs actionnaires, subsidiaires et affiliés, de conseiller sur et de gérer ces opportunités d'investissement.

La Société pourra également fournir des services de conseils ainsi que de gestion journalière, incluant mais non limité à des services de comptabilité, de finance, d'administration et de secrétariat général à (i) des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, (ii) des sociétés ou entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société, (iii) des actionnaires directes et indirectes de la Société, (iv) des sociétés ou entreprises dans lesquelles un actionnaire direct ou indirect de la Société détient une participation directe ou indirecte ou intérêt et (v) des personnes, sociétés ou entreprises identifiés et proposées par la Société comme opportunité d'investissement ou auxquels la Société preste un des services ci-dessus.

La Société pourra exercer tout ou partie de ces activités, étant entendu que la Société ne pourra en aucun moment procéder à aucune activité réglementée, ou aucune activité qui impliquerait pour la Société d'être une société surveillée par une autorité de surveillance ou l'obligerait à obtenir une licence à tel effet.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non-convertibles, billets à ordre, titres et certificats.

D'une manière générale, la Société pourra exercer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-quatre mille Euros (EUR 34.000,-) représenté par trente-quatre mille (34.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par action, intégralement libérées, divisées en trente-trois mille (33.000) actions ordinaires (les «Actions ordinaires A») et mille (1.000) actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions préférentielles sans droit de vote B»).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives uniquement.

Un registre d'actionnaire sera tenu au siège social de la Société. Ce registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient ainsi que les transferts d'actions et leurs dates respectives.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

La Société pourra, dans les limites et conditions prévues par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Art. 7. Tout transfert d'actions, pour être valable, devra satisfaire aux droits de préemption, clauses d'entraînement et de sortie conjointe et procédures du Pacte d'Actionnaires. Tout transfert contraire à ces dispositions ou procédures sera sans effet.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 9. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Assemblées. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée au moyen d'une convocation écrite contenant l'endroit, l'heure et l'agenda de l'assemblée, signée par le Président du conseil d'administration ou par deux administrateurs de la Société avec un délai de huit (8) jours à partir de l'envoi de la convocation. Les convocations écrites seront valablement envoyées à l'adresse de l'actionnaire telle qu'indiquée dans le registre des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Toute assemblée générale des actionnaires sera présidée par le président du conseil d'administration de la Société et en son absence par un président pro tempore élu par l'assemblée générale.

Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi de 1915 ou les présents statuts, le procès-verbal de toute assemblée générale sera valablement signé par le bureau de cette assemblée.

Art. 11. Quorum et majorité. Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi de 1915 ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Les statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toute assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital ayant droit au vote est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une deuxième assemblée peut être convoquée avec un préavis de huit (8) jours au moins. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir au moins les deux tiers des voix exprimées.

Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas droit au vote, n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Toute Action ordinaire A donne droit à une voix.

Les Actions préférentielles sans droit de vote B ne donneront pas droit au vote, sauf dans les cas et sous les conditions prévues par la Loi de 1915 et au cas où une assemblée générale est convoquée afin de décider des changements affectant les droits attachés aux Actions préférentielles sans droit de vote B ou d'augmenter ou de diminuer le capital social.

Dans les cas où elles donnent droit au vote, les Actions préférentielles sans droit de vote B donnent droit à une voix.

Art. 12. Actionnaire unique. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'administration - Direction

Art. 13. Composition. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de six (6) membres divisés en administrateurs de classe A (les "Administrateurs de Classe A") et administrateurs de classe B (les "Administrateurs de Classe B") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat qui ne peut excéder six (6) ans et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la Loi de 1915. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 14. Organisation. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit (8) jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si elle a été fixée conformément à un programme dûment approuvé par le conseil d'administration, ou si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés et confirment avoir été informés préalablement de l'ordre du jour. Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par au moins deux administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Sauf stipulation contraire ci-dessus ou obligatoire contenue dans la Loi de 1915, le procès-verbal de chaque conseil d'administration devra être signé par au moins deux administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 16. Représentation envers les tiers. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par (ii) la signature conjointe de deux Administrateurs de Classe A, ou par (iii) la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, ou, (iv) pour toute transaction financière qui n'excède pas un montant total de EUR 125.000,- par la signature conjointe de deux Administrateurs de Classe B, ou par (v) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par la Société.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 17. Commissaire(s) Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires, ou dans le cas où la Société dépasse les seuils légaux, par un réviseur d'entreprise agréé. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du(des) commissaire(s) /réviseur d'entreprise agréé, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six (6) années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Titre VII. Dividendes - Distribution de bénéfices

Art. 20. Dividendes - Distribution de bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la Loi de 1915. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

A condition que le montant principal de tout financement-relais a été intégralement remboursé et tout intérêt échu et que tout autre montant dû en vertu d'un financement-relais a été intégralement payé par la Société, les bénéfices annuels nets seront alloués comme suit:

Chaque année les Actions préférentielles sans droit de vote B donneront droit à un dividende préférentiel à hauteur d'un montant global représentant dix mille (10.000) fois leur valeur nominale. Tout restant des bénéfices annuels nets sera alloué à hauteur de un pourcent (1%) aux Actions ordinaires A et à hauteur de quatre-vingt-dix-neuf pourcent (99%) aux Actions préférentielles sans droit de vote B.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la Loi de 1915.

Titre VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Tout boni de liquidation sera alloué aux actionnaires de la Société conformément aux règles prescrites à l'article 20.

Titre IX. Droit applicable

Art. 22. Droit applicable. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la Loi de 1915 et tout Pacte d'Actionnaires éventuel. En cas de divergences entre les présents statuts et un Pacte d'Actionnaire, les dispositions du Pacte d'Actionnaire prévaudront.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un (31) décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

LUXEMPART S.A., représentée comme il est dit ci-avant, a souscrit à:

- trente-trois mille Actions ordinaires A	33.000
- mille Actions préférentielles sans droit de vote B	1.000
TOTAL: TRENTE-QUATRE MILLE	34.000

Toutes les trente-quatre mille (34.000) actions de la Société ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de trente-quatre mille Euros (EUR 34.000) est dès à présent à la disposition de la Société, comme il en a été certifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'Administrateurs de Classe A est fixé à quatre (4), le nombre d'Administrateurs de Classe B à deux (2), et le nombre de commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de Classe A de la Société:

- Jacquot Schwertzer, né le 13 janvier 1956 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;
- François Tesch, né le 16 janvier 1951 à Steinsel (Luxembourg), résidant professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;
- Giuseppe Jo Santino, né le 7 mai 1957 à Siculiana (Italie), résidant professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;
- Alain Huberty, né le 1^{er} juillet 1967 à Ettelbruck (Luxembourg), résidant professionnellement à 12, rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de Classe B de la Société:

- Mauro Vacchini, né le 2 avril 1958 à Tortona (Italie), résidant à Strada Comunale per Vho 21/A, Tortona (AL) (Italie);
- Fabio Galli, né le 26 septembre 1964 à Perugia (Italie), résidant à Viale Piave 27, Milan (Italie).

3. Avega Revision S.à r.l., ayant son siège social à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, est nommée commissaire de la Société.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire s'achèvera à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2017.

5. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la mandataire ci-présente, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2014. LAC / 2014 / 30833. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117701/537.

(140134871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Marketing Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.442.

Extrait de l'assemblée générale du 20 décembre 2013:

1- Les actionnaires décident de changer de commissaire et de nommer la société Compliance & Control, société anonyme ayant son siège 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172.482, en remplacement de la société PKF Weber & Bontemps, pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2019.

2 - Les actionnaires acceptent le renouvellement du mandat des administrateurs suivants, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Joseph Pennese, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Luc Baudouin, demeurant à Dudelange;
- Madame Colette Boube, demeurant à Luxembourg.

3 - Les actionnaires acceptent le renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué suivant, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Jean-Luc Baudouin, demeurant à Dudelange;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014118587/24.

(140135808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Duma Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9990 Weiswampach, 4-6, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 118.104.

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux juillet
Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DUMA LUXEMBOURG S.A.», avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, Rue Mühlenbach, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 octobre 2006 numéro 1838.

Les statuts n'ont pas encore été modifiés à ce jour.

La Société est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 118.104.

L'assemblée est ouverte à 11 heures et sous la présidence de Monsieur Sebahattin Turkoglu, demeurant à B-6120 Jamioulx, Rue François VANDAMME.

qui fait également office de scrutateur

et qui nomme comme secrétaire Monsieur Gerard SCHATTENBERG, demeurant professionnellement à Weiswampach,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour objet:

1. Transfert du siège social à L-9990 Weiswampach, 4-6, Duarrefstrooss.
2. Refonte complète des statuts
3. Révocations des administrateurs actuels.
4. Révocation du commissaire aux comptes.
5. Nomination d'un administrateur unique.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-9990 Weiswampach, 4-6, Duarrefstrooss et modifie l'article y afférent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire une refonte complète des statuts pour les adapter aux statuts d'une société anonyme unipersonnelle:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «DUMA LUXEMBOURG S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers et la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de biens immobiliers, titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra prendre des mandats d'administrateurs dans les sociétés dont elle détient une participation.

La société pourra exercer une activité commerciale.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00.-€) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,00- Euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi.

Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée révoque de leur poste d'administrateur tous les membres du conseil d'administration à savoir Madame Corinne MARECHAL, Monsieur Grégory MAQUET et Monsieur José Luis BOUSONO RODRIGUEZ.

126336

Quatrième résolution

L'assemblée révoque de son poste de commissaire aux comptes TRUSTCONSULT Luxembourg S.A., avec le numéro R.C.S. B86995 qui a son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, Mühlenbach.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme administrateur unique:

1. Monsieur Sebahattin Turkoglu, né le 23 décembre 1959 à Sivasli (Turquie), demeurant à B-6120 Jamioulx, Rue François VANDAMME.

La société sera valablement engagée par la signature isolée de l'administrateur unique.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur José FALLEAU, né le 14 mai 1963 à Aye (B), demeurant à L-9991 Weiswampach, 24, Gruuss-Strooss.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1100.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Turkoglu S., Schattenberg G., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 24/07/2014, Relation: WIL/2014/567, Reçu soixante-quinze euros (75 €),

Le Receveur ff. (signé): Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118204/242.

(140135746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

TLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.090.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission aux fonctions d'administrateur de la société TLI S.A., société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69090.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Philippe SLENDZAK.

Référence de publication: 2014108003/10.

(140129014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Bataclan SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8391 Nospelt, 3, rue de Roodt.

R.C.S. Luxembourg E 477.

Avenant 01 aux statuts enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2004:

En date du 23 août 2010 les associés se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

L'article 12 est à remplacer et à modifier comme suit:

La société est gérée par les deux gérants-associés. La société ne sera que valablement engagée en toute circonstance que par les signatures commune des 2 gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 23 août 2010.

Pour extrait conforme

Roland Hack / Claude Forget

Référence de publication: 2014109173/16.

(140131112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.
